

# **07**

## **RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL**

### **OBJET : PROGRAMME DE TRAVAUX ET EQUIPEMENTS 2011 EN RESTAURATION SCOLAIRE**

La Ville entend poursuivre sa politique prioritaire menée depuis 2008 en matière d'action éducative. Ainsi, la restauration scolaire et plus largement le temps de la pause méridienne s'inscrit pleinement dans cette dimension pédagogique, socialisante et conviviale.

Depuis la mise en place de la nouvelle politique tarifaire, on constate, et ce malgré un contexte économique difficile, une évolution positive des effectifs des enfants fréquentant la restauration scolaire.

Aussi, pour répondre à cette évolution des effectifs et améliorer les conditions d'accueil de l'enfant, il est proposé de procéder aux investissements suivants :

1 – Crédit d'étude pour l'intégration du site scolaire « Flûte Enchantée et école Jean Moulin » avec la création d'un restaurant scolaire dans le projet de réaménagement du Quartier La Patrotte.	<b>280 000 €</b>
2 – Petit Investissement :	<b>135 000 €</b>
3 – Restaurant La Patrotte :	<b>50 000 €</b>

**TOTAL : 465 000 €**

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce programme de travaux et d'équipements à financer au moyen des crédits inscrits au Programme d'Investissement 2011
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à la présente délibération

La motion suivante est soumise au Conseil Municipal :

## MOTION

### **OBJET : PROGRAMME DE TRAVAUX ET EQUIPEMENTS 2011 EN RESTAURATION SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

**VU** l'inscription au programme d'investissement de 465 000 € destinés aux travaux à réaliser en restauration scolaire, approuvé par le Conseil Municipal du 16 Décembre 2010 ;

**VU** l'intérêt d'améliorer les conditions d'accueil de l'enfant au cours de la pause méridienne ;

#### **DECIDE :**

- la réalisation des travaux et équipements à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours selon le détail ci-après :

#### **I - Création d'un self :**

. Restaurant Les Isles	<b>280 000 €</b>
------------------------	------------------

#### **II - Petit Investissement :**

#### **III - Restaurant La Patrotte :**

. Etude pour intégration du site scolaire  
« Flûte Enchantée et école Jean Moulin »  
avec la création d'un restaurant scolaire  
dans le projet de réaménagement du  
Quartier La Patrotte

---

<b>TOTAL</b>	<b>465 000 €</b>
--------------	------------------

**DECIDE** de réaliser les différents travaux évoqués ci-dessus dans le cadre des consultations menées conformément aux dispositions du code des Marchés Publics

**SOLLICITE** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces opérations y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits alloués.

POUR LE MAIRE,  
L'ADJOINTE DELEGUEE :

Danielle BORI